

TRANSMIS LE 21/05/2025  
REÇU LE  
AFFICHÉ LE 21/05/2025  
NOTIFIÉ LE  
PUBLIÉ LE 21/05/2025  
EXÉCUTOIRE LE 21/05/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

2025/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Service Communal d'Hygiène et de Santé

NS/VG/RS

**ARRETÉ N°25-292**

Autorisant la distribution et la vente de produits alimentaires exposés dans le cadre de l'évènement « Cinéma plein air »  
Le vendredi 09 mai 2025 au parc de la mairie à Franconville-la-Garenne.

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2212.1 et L 2212.2,  
**VU** le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 1311-2,  
**VU** l'Arrêté Ministériel, du 21 décembre 2009, réglementant l'hygiène des aliments remis directement aux consommateurs,  
**VU** le Règlement C.E. 852/2004 du 29 avril 2004,  
**VU** le Décret n° 2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire,  
**CONSIDÉRANT** la demande, de Madame BEQUET Mélanie, gérante de l'association La P'tite crêpe, sollicitant l'autorisation de vente et de distribution de produits alimentaires dans le cadre de l'évènement « Cinéma plein air ».  
**CONSIDÉRANT** que la distribution et la vente pour consommation sur place de produits alimentaires présentent un intérêt pour l'attractivité de la manifestation précitée,

**ARRETÉ**

**Article 1** : La vente des produits alimentaires suivants, proposés sur place dans le cadre de l'évènement « Cinéma plein air » par l'exposant le vendredi 09 mai 2025 détaillé ci- dessous.

|                 | Responsable           | Adresse                                      | Produits exposés                   |
|-----------------|-----------------------|--|------------------------------------|
| La P'tite crêpe | Madame BEQUET Mélanie | 7 bis rue André Baleyrier –<br>95640 Marines | Galettes sarrasin / Crêpes froment |

**Article 2** : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Commissariat de Police d'Ermont
- Commissariat de Police de Franconville-la-Garenne
- Police Municipale de Franconville-la-Garenne
- Madame BEQUET Mélanie

**Article 3** : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

**Article 4 :** Le Maire et le comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le vingt-deux avril deux mille vingt-cinq.



Caractère Exécutoire

Le 5 mai 2025  
Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire



*Madame Jeanne Charvès - Guigno*

Par délégation du Maire,  
Nadine SENSE

*Sense*  
Adjointe au Maire  
En charge des Espaces verts,  
Développement durable,  
Environnement, Service Communal  
d'Hygiène et de Santé (SCHS)

## Acte à classer

ARR25-292

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation      En attente retour      > AR reçu <      Classé  
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-05-02T16-59-15.00 ( MI260938297 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20250422-ARR25-292-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : AUTORISANT LA DISTRIBUTION ET LA VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EXPOSÉS DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT "CINÉMA PLEIN AIR" LE VENDREDI 09 MAI 2025 AU PARC DE LA MAIRIE À FRANCONVILLE-LA-GARENNE.

Date de décision : 22/04/2025



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.4. Autres actes réglementaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ARR 25-292 SCHS.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 02/05/25 à 16:59

Date 02/05/25 à 16:59

Date 02/05/25 à 17:03

Par [SADEQ Fatiha](#)

Par [SADEQ Fatiha](#)